



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Insertion par l'activité économique (IAE) : Paul JEANNETEAU fait adopter un amendement.

Lors de la séance qui s'est tenue hier soir, Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a fait adopter un amendement, qu'il a déposé au projet de loi de finances pour 2009, et soutenu par plusieurs de ses collègues.

Cet amendement vient ajouter à la liste des organismes de l'IAE éligibles au dispositif de réduction d'ISF les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

La qualité du travail d'insertion professionnelle réalisée par ces structures associatives a été récemment soulignée dans le cadre des travaux du Grenelle de l'Insertion.

Cet amendement vise donc à leur faire bénéficier d'une mesure dont bénéficient déjà les autres acteurs de l'insertion par l'activité économiques (Entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, chantiers d'insertion et associations intermédiaires).